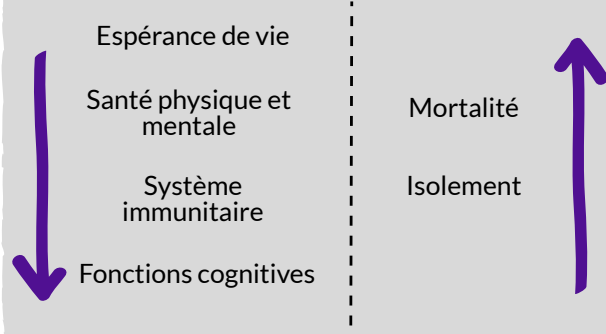


AIDE-MÉMOIRE

Formation sur l'aide sociale, ses formulaires et le rôle du médecin

Les impacts de la pauvreté sur la santé



Effets rapportés de l'accès au Programme de solidarité sociale [1]

- Diminution du stress et de l'anxiété
- Stabilisation de la consommation et de l'auto-médication
- Mobilisation personnelle et sociale
- Absence de diminution de l'intérêt pour le travail

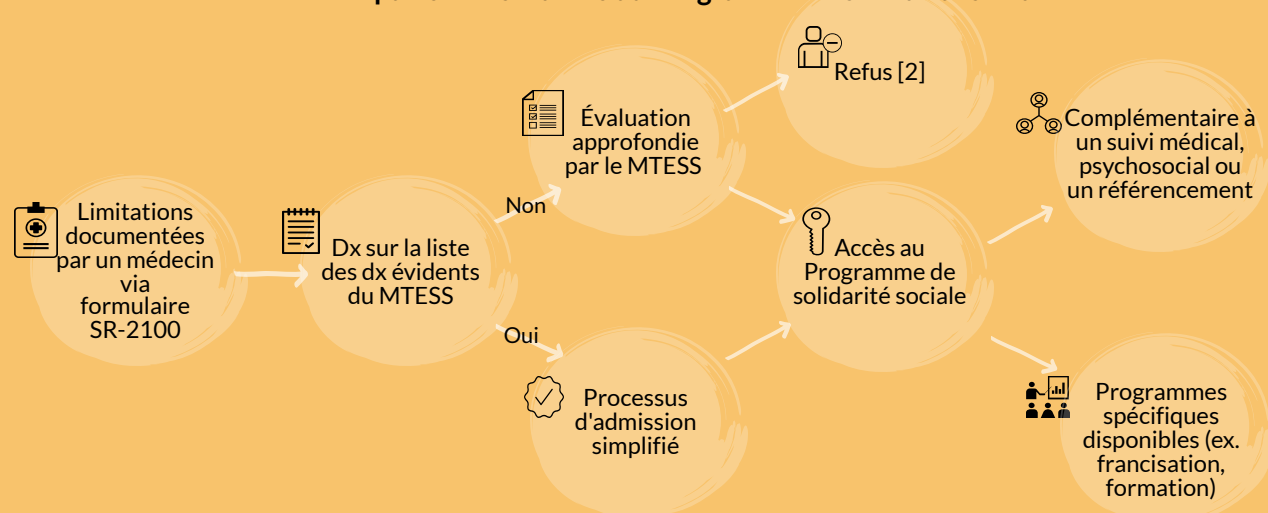


Rôle du médecin

Les interventions visant à augmenter le revenu disponible de nos patients constituent un des leviers à notre disposition pour exercer notre rôle social et promouvoir directement leur santé.

Attestation des contraintes sévères à l'emploi (CSE)

Principales voies d'accès au Programme de solidarité sociale



[1] Études avec devis qualitatifs à visée compréhensive qui ont permis de documenter les points de vue de différents acteurs impliqués dans le processus médico-administratif. Ces devis ne donnent pas de probabilités sur les trajectoires des personnes et ne permettent pas d'établir des profils de trajectoires dans certains sous-groupes. Cependant, le croisement des points de vue sur le processus permet d'alimenter la réflexivité professionnelle des médecins appelés à remplir le formulaire SR-2100.

[2] En cas de refus d'accès au PSS par le MTESS à la suite d'une évaluation approfondie, les requérants peuvent faire une demande de révision administrative de leur dossier. Si la demande est de nouveau refusée, ils peuvent contester la décision au Tribunal administratif du Québec.

Processus d'évaluation des limitations à l'emploi

Outil d'aide à l'analyse

Définition d'une contrainte sévère à l'emploi selon le MTESS :

- État physique ou mental **déficient** ou **altéré de façon significative** (au moins 12 mois) pouvant vraisemblablement acquérir un caractère de permanence ou indéfini;
- Entraînant des limitations physiques ou mentales empêchant la personne de **répondre aux exigences** (travailler à temps plein de façon soutenue et continue) et de **conserver les emplois** correspondant à ses caractéristiques socioprofessionnelles (âge, formation, expérience de travail, capacité d'adaptation).



Quels sont les facteurs pouvant influencer la capacité au travail de la personne?

- Santé physique et mentale
- Facteurs psychosociaux
- Profil d'employabilité
- Perception de la personne de sa capacité à travailler
- Cumul des limitations
- Potentiel de retour au travail à temps plein dans le marché du travail régulier



Quels sont les effets potentiels d'une reconnaissance de contraintes (temporaires ou sévères) sur la personne?

- Sur sa santé physique
- Sur sa santé mentale (niveau de stress, estime de soi)
- Sur ses conditions de vie
- Sur ses habitudes de vie
- Sur son potentiel de réinsertion en emploi
- Sur sa mobilisation sociale



Quelles sont mes valeurs et à priori par rapport au Programme de solidarité sociale?

- Est-ce que la situation suscite chez moi un malaise? Si oui, lequel?
- Parmi mes valeurs, lesquelles sont en cause?
- Suis-je bien au fait des critères d'admission au Programme de solidarité sociale et des différentes voies d'accès?



Est-ce qu'une évaluation autre que médicale est requise?

- Est-on en présence d'un diagnostic clairement incapacitant?
- Si non, le dossier est-il suffisamment complet pour qu'il puisse rendre compte des facteurs psychosociaux et troubles concomitants qui participent aux difficultés en emploi du patient?
- Puis-je recourir au soutien / expertises d'autres intervenants pour compléter mon évaluation?



Limitations temporaires



Limitations permanentes ou prolongées



Comment puis-je discuter, avec le patient, de mon évaluation et de ma recommandation au MTESS?

- Suis-je soucieux de créer un climat de confiance et d'ouverture?
- Suis-je attentif à ses signes d'insécurité ou de stress?
- Y a-t-il un espace pour que la personne nomme les facteurs non-médicaux qui contribuent à ses difficultés en emploi?
- Y a-t-il un espace pour que la personne me partage ses craintes par rapport aux impacts du programme ou du diagnostic sur elle?
- Est-ce que j'ai communiqué au patient mes propres dilemmes et questionnements ou mes besoins d'informations supplémentaires?
- Advenant ma décision de ne pas reconnaître des limitations permanentes ou prolongées, suis-je soucieux de la présenter de manière respectueuse, empathique et constructive?